

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DEVE 168 Subvention (4.000 euros) au Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) dans le cadre des 8èmes assises nationales de la qualité de l'environnement sonore les 27, 28 et 29 novembre 2017.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris au CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) dans le cadre des 8èmes assises nationales de la qualité de l'environnement sonore les 27, 28 et 29 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie SOLANS au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée au CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) dont le siège social est situé 12-14 rue Jules Bourdais (17^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO